



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 16 mai 2024

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 16 mai 2024, à 20 h 00, dans la salle Michel BROUQUE

Membres présents : Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Michel LEBEUF, Sandrine MAGRIS, Agnès PARROT, Jessica RICHERT, Jean-Marc TOCHON, et Jean-Marc WULLENS.

Membres excusés : Emmanuelle BOHL (procuration à Noémie DUBOST), Emmanuel CABETE, Jean-Pierre GODEAU (procuration à Stéphane GUYOD), Brigitte MAGNIN (procuration à Christophe HENNY), Marie MINGARDO, Rémi TOCHON.

Sandrine MAGRIS a prévenu d'un retard pour raison professionnelle.

Membre absente : Nathalie BESSE.

7 personnes assistent au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Alain DUVERNOIS

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 11 avril 2024 figurent dans le compte-rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

a) Groupement de commandes reliure des actes administratifs

Il est question de la proposition de renouvellement d'adhésion au groupement de commande du Centre de Gestion du Territoire de Belfort.

A savoir que pour les communes de plus de 1000 habitants il y a obligation de relier et/ou restaurer les actes administratifs et les archives.

Pas de coût forfaitaire d'adhésion, mais un « coût à la reliure ».

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour la signature de la convention.

b) Révision des loyers au 1^{er} juillet 2024

Il est question de prendre une délibération concernant les deux appartements situés au dessus de la Mairie (appartements 1 et 3)

Il est proposé d'augmenter les loyers de 3.5% (cela correspond à l'augmentation de l'indice de construction)

- Appartement 1 passerait ainsi de 302.16 à 312.73€
- Appartement 3 passerait ainsi de 251.96 à 260.77€

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour l'augmentation des loyers sus-cités de 3.5% au 1^{er} juillet 2024

Echanges et infos concernant l'appartement situé au dessus de l'ex-mairie annexe au 4 rue de la Liberté. Il est actuellement libre.

Un **Diagnostic de Performance Energétique** vient d'être réalisé (classé E) et permet de le louer.

Des travaux de « rafraichissement » seront néanmoins réalisés avant nouvelle location. Le loyer qui était de 526€ sera révisé car un local qui était associé ne sera pas loué avec ce dernier.

c) Décision modificative

Cette décision concerne une « annonce officielle de marché » non suivi de travaux immédiat pour l'ilot centre du village, rue du Lavoir. 500€ doivent ainsi passer du compte 21 au compte 203.

Vote à l'unanimité des membres du conseil

d) Vente terrain communal

Il s'agit d'une bande de terrain de 4 m x 196 m soit 784 m² longeant la parcelle 18 sur la zone AUB.

Après concertation et propositions des membres du conseil, il est envisagé un échange possible de terrain à négocier avec l'acheteur.

La délibération est donc reportée à un prochain conseil municipal

20h32 : arrivée de Sandrine MAGRIS

e) Actualisation des tarifs communaux

Activité		MERVALOIS(E)	
ACTIVITES MUNICIPALES SPORTS / SANTE / BIEN-ETRE		Participation à hauteur de 12€ / Trim / pers.	
Gym Séniors	100 €		Les 12 séances
Eveil & Motricité	150 €		Saison 2024/2025
Kids Mouv	170 €		Saison 2024/2025
SMOVEY	<= 15 ans	25,00 €	Les 10 séances
	> 15 ans	60,00 €	Les 10 séances
Voyages des Aînés	>= 65 ans	Participation à hauteur de 50% limite de 30€ / pers.	organisé par la commune
Cartes Avantages Jeunes	<= 18 ans	2,00 €	
Programme Ateliers Informatiques e-seniors	par stage	Participation à hauteur de 50%	

(les zones grisées sont sans changement)

Vote à l'unanimité des membres du conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La parole est donnée au public :

- Intervention de Mme Claudine JACQUES : évoque la dangerosité / manque de passage piétons au niveau du plateau carrefour « Rue de Belfort-rue de Charmois-Rue du 15 Juillet- Rue de Vézelois »
La municipalité va voir ce qui peut être fait vu la configuration des lieux.
- Interrogation de M. Claude PARISOT / fondement de « l'appel » concernant Touramont.
Ce qui est remis en cause c'est le jugement du Tribunal Administratif.